

Garantie du fabricant ROHDE+ROHDE

ROHDE+ROHDE, représenté par Ursula Rohde, accorde une garantie de 5 ans à compter de la date d'achat sur les façades et cadres des séries CAMBRIDGE, NOVA et MAXIM que nous fabriquons.

La garantie couvre les défauts de matériau et de fabrication.

Sont exclus de la garantie : les rayures, l'usure normale, ainsi que les dommages dus à une installation incorrecte, à des températures ou humidités non adaptées à un environnement intérieur, au nettoyage avec d'autres produits que de l'eau pure ou un chiffon doux, ainsi que les dommages causés par des influences extérieures (par ex. chaleur, traction, pression, impacts ou déformations).

Les demandes de garantie doivent être soumises par écrit dans un délai d'un mois après la découverte du défaut.

Si une réparation est impossible et qu'aucun produit de remplacement n'est disponible, nous nous réservons le droit de rembourser le prix d'achat.

Un justificatif d'achat est requis pour faire valoir la garantie.

La garantie s'applique exclusivement aux clients situés dans l'Union européenne.

Garant :

ROHDE+ROHDE, représenté par Ursula Rohde
David-Gilly-Straße 1
14469 Potsdam
Allemagne

Vos droits légaux en matière de conformité restent inchangés et s'appliquent indépendamment de cette garantie.